



Vol dans un salon de coiffure

Par **citizen55**, le **14/04/2016** à **16:58**

bonjour,rnrnClient d'un salon de coiffure, la direction m'a proposé d'accrocher ma veste sur un porte-manteau à l'entrée du salon.rnOr, deux jeunes sont entrés dans le salon puis sont repartis en courant emportant ma veste où était mon portefeuille avec argent et tous mes papiers.rnLe patron du salon est-il responsable du préjudice et doit-il faire une déclaration à son assurance ?

Par **chaber**, le **14/04/2016** à **17:32**

bonjourrnrnsa responsabilité peut être engagée en temps que dépositaire du fait du vestiaire en cas de vol des effets et objets personnels appartenant à la clientèle.